

je tenais à signaler et contre lesquels je proteste.

M. BOUCHARD: Monsieur le président, je désire simplement demander à l'honorable ministre des Postes si on a établi un service de malle rurale, à Rivière-Ouelle, et qui a été nommé postillon?

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député de Kamouraska admettra qu'il est un peu difficile de répondre à brûle-pourpoint. Je pourrais bien lui donner une réponse demain, par lettre, mais je ne peux pas la lui fournir dès maintenant.

M. BOUCHARD: Monsieur le président, je demanderais à l'honorable ministre, en me donnant cette réponse, de m'expliquer également une anomalie qui existe au sujet de cette nomination. D'abord, le 10 décembre, on a demandé des soumissions pour ce contrat. Les soumissions ont été ouvertes: Pierre Boucher, de la Rivière-Ouelle, \$510; Louis-Philippe Boucher, \$550 et, entre autres, Alfred Lebel, \$594. Le jour où les soumissions étaient acceptées, Alfred Lebel écrivait à l'honorable ministre des Postes, comme suit:

Honorable ministre,

C'est par erreur que j'ai soumissionné pour le contrat de malle de Rivière-Ouelle, route rurale n° 1, pour la somme de \$594. Veuillez corriger ma soumission et mettre le montant de \$505, que je suis prêt à accepter.

Je trouve un peu étrange que Lebel ait écrit, le jour où les soumissions devaient être rendues publiques, le 10 décembre, qu'il consentait à réduire sa soumission à \$505, exactement \$5 plus bas que celle de Pierre Boucher, à qui tout de même on a accordé le contrat. Plusieurs demandes ont été adressées à l'honorable ministre; il a toujours répondu: Non, c'est impossible, le contrat a été donné à Pierre Boucher, qui est le plus bas soumissionnaire; il n'y a rien à changer. A la fin, je trouve une lettre de l'honorable député de Dorchester qui, je suppose, a pris un certain goût pour le comté de Kamouraska depuis qu'il a contribué, avec son excellent ami le Solliciteur général, à la belle victoire que j'ai remportée en 1925. L'honorable député de Dorchester, puisque c'est signé O. Gagnon, dit:

(Traduction)

Cher monsieur Anderson,

Au sujet du courrier de la Rivière-Ouelle.

Etant donné que M. Lebel transporte le courrier entre le bureau de poste central et les deux petits bureaux de poste qui seront fermés, il n'est qu'équitable que Lebel obtienne l'entreprise.

Votre tout dévoué,

O. Gagnon.

(Texte):

Et, là-dessus, les ordres ont été donnés, malgré que je ne vois absolument rien dans ce dossier qui justifie ce changement d'attitude [M. Boulanger.]

de la part du ministre. Monsieur Boucher étant le plus bas soumissionnaire, le contrat lui fut régulièrement octroyé. C'est une lettre de M. O. Gagnon—que l'honorable ministre peut identifier mieux que moi—qui amena la volte-face du ministère. S'appuyant sur la lettre citée plus haut, de M. Alfred Lebel, le ministre consentit à annuler le contrat précédent pour favoriser M. Lebel qui avait soumissionné très tardivement pour \$5 moins cher que M. Boucher.

L'hon. M. SAUVE: Je dois déclarer à l'honorable député de Kamouraska que je vais demander toutes les explications possibles au surintendant Anderson et que je les lui communiquerai.

L'hon. M. VENIOT (traduction): Je tiens à ne pas retarder l'adoption des crédits du ministère des Postes. Il est presque six heures et s'il n'y a pas d'autres collègues qui doivent prendre la parole, mes remarques seront les plus brèves possible afin que nous votions ces crédits avant six heures. J'ai attendu tout l'après-midi. Je n'ai pas voulu enlever son tour à quelque collègue; j'espère donc que le comité écouterait avec patience les quelques commentaires que je dois faire. En écoutant, cet après-midi, je me suis rappelé les scènes qui se sont produites à la Chambre en 1929. J'ai vu aujourd'hui tricherie retourner à son maître. Je ne plains pas tant le ministre des Postes que certains de ses collègues, qui ont dû écouter les plaintes faites au sujet de la violation de règlements et de la manière dont les destitutions ont été opérées. On a exprimé les mêmes plaintes contre moi en 1928, quand j'étais ministre des Postes.

En commençant, j'attire l'attention du ministre des Postes sur un cas qui appelle des actes immédiats, non seulement dans l'intérêt des employés intéressés, mais aussi pour la sauvegarde du principe inscrit dans la loi du service civil relativement à la façon de faire les nominations. J'ai le dossier relatif à une vacance à Oliver Sliding, dans le comté de Restigouche. Je n'entreprendrai pas la discussion de la destitution ou de la nomination, mais le rapport du surintendant régional de Saint-Jean eût dû être envoyé depuis longtemps au ministère. Dans ce rapport, je relève le passage suivant:

...Il serait peut-être plus avantageux pour le ministère de retarder la nomination permanente d'un maître de poste le plus longtemps possible. On a signé le classement des candidats en ajoutant cette réserve.

J'appelle l'attention du ministre des Postes sur cette situation. On ne devrait jamais permettre à un surintendant de faire un rapport de cette nature. La raison de cette observa-